



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance régulière**  
**du conseil de ville de Danville**  
**Lundi le 10 juillet 2023**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 INFORMATIONS ET COMITÉS**

**4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

4,1 Séance ordinaire du 12 juin 2023

**5 ADMINISTRATION ET FINANCES**

5,1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 10 juillet 2023

5,2 États financiers 2022 - Office municipal d'habitation des Sources

5,3 Emprunt temporaire - TECQ 2019-2023

**6 LÉGISLATION**

6,1 Adoption - règlement 2023-03 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements

6,2 Responsable - loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

6,3 Avis de motion - règlement 2023-09 Constitution du comité consultatif d'urbanisme

6,4 Avis de motion - règlement 2023-10 Code d'éthique et de déontologie - Comité consultatif d'urbanisme

**7 RESSOURCES HUMAINES**

*Aucun dossier*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8,1 Dépôt du rapport mensuel - service de sécurité incendie

8,2 Achat d'appareil respiratoire autonome

**9 TRAVAUX PUBLICS**

9,1 Demande de budget supplémentaire - Correction du mandat de surveillance - Travaux d'infrastructure 2023

9,2 Octroi de contrat- Achat d'une pelle mécanique

9,3 Octroi de contrat - Achat d'une pompe de lavage - TECQ

9,4 Octroi de contrat - Enrobés bitumineux saison 2023

9,5 Désignation d'un signataire - Programme d'entretien préventif (PEP)

9,6 Octroi de contrat - Remplacement de panneaux de contrôle aux stations de pompage (116) - TECQ

9,7 Octroi de contrat - préparation des plans et devis pour la demande de subvention PAVL pour la réfection du chemin Saint-Félix-de-Kingsey

9,8 Octroi de contrat - système de chloration - usine de filtration - TECQ

9,9 Budget supplémentaire - Plans et devis et surveillance – reprise secteur Carré (volets aménagement et génie civil) - PRIMEAU

**10 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

10,1 Phase 2 - Autobus Girard

10,2 Phase 2 - lot 4 077 644 et 4 079 245

10,3 Autorisation de signature pour une demande d'aide financière au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – volet 2

**11 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

11,1 Rapport - Émission des permis pour le mois de juin 2023

11,2 Collaboration au projet éolien avec la MRC des Sources

11,3 Établissement de partenariats dans le cadre de projets de développement éolien

11,4 Offre d'achat du lot 4 077 644

**12 LOISIRS ET CULTURE**

12,1 Octroi de contrat - Aménagement des sentiers de l'étang Burbank (PAFSSPA)

**13 DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION**

13,1 Demande d'appui - Défi Handicap des Sources (été 2023)

13,2 Politique culturelle - octroi des subventions

**14 VARIA**

**15 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

15,1 Soutien financier supplémentaire - Programme d'aide financières pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)

**16 ÉVÈNEMENTS À VENIR**

16,1 Fête des générations - 12 août 2023

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**INFORMATION**

## Régie interne des séances du conseil – informations tirées du règlement 2023-08

### **ORDRE ET DÉCORUM**

#### **Article 20**

Le Président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil, sauf appel au conseil. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre.

#### **Article 21**

Une personne qui assiste à une séance du conseil doit garder le silence et s'abstenir de troubler l'ordre ou le décorum.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **Article 32**

Les séances du conseil comprennent deux (2) périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

#### **Article 33**

Les périodes de questions sont d'une durée maximale de 15 minutes.

#### **Article 34**

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- a) S'identifier au préalable;
- b) S'adresser au Président de la session;
- c) Déclarer à qui sa question s'adresse;
- d) Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, le Président de l'assemblée pourra permettre à cette personne de poser une nouvelle question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait;
- e) S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou belliqueux.
- f) S'abstenir de manquer de respect ou émettre une opinion non respectueuse envers un membre du personnel ou un élu.

#### **Article 35**

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximale de 1 minute pour poser une question et une sous-question, après quoi, le Président de la séance peut mettre fin à cette intervention.

#### **Article 36**

Le maire ou le conseiller à qui la question a été adressée peut soit y répondre immédiatement, soit y répondre à une assemblée subséquente ou y répondre par écrit.

#### **Article 37**

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du Président, compléter la réponse donnée.

#### **Article 38**

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la municipalité.